

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 248
16 février 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quarante-huitième (248^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 16 février 2016, à 19 h30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 janvier 2016 (No 247)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 janvier 2016 (No 247)
6. Suivi aux recommandations de la Protectrice de l'élève (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Mémoire de la Commission scolaire des Chênes – Commission parlementaire sur le Projet de loi 86 (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
8. Poursuite du virage numérique - Regroupement d'achats TI avec le CSPQ (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
9. Liste des chèques émis (**Mme Isabelle Marquis**)
10. Période réservée au comité de parents
11. Période réservée au président
12. Période réservée à la direction générale
13. Affaires nouvelles
 - 13.1 Motion de félicitations – Maisons de jeunes (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
 - 13.2 Motion de félicitations – École Jeanne-Mance – Prix Essor (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Deux éléments sont ajoutés à l'item 13 (*Affaires nouvelles*), en l'occurrence : 13.1 Motion de félicitations – Maisons de jeunes (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**) et 13.2 Motion de félicitations – École Jeanne-Mance – Prix Essor (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)

RÉSOLUTION CC : 2184/2016

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Les membres du conseil entendent M. Marco Salvas, parent, qui fait état de l'intervention de la Protectrice de l'élève, dans un dossier le concernant. Cette question sera traitée à huis-clos, au cours de la présente séance.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 JANVIER 2016 (NO 247)

RÉSOLUTION CC : 2185/2016

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 janvier 2016 (no 247).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 JANVIER 2016 (NO 247)

RÉSOLUTION CC : 2186/2016

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 janvier 2016 (no 247).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE
(Direction générale – Dossier de décision)

Monsieur le président décrète la tenue d'un huis-clos pour procéder à l'étude de cet item. Les personnes du public de même que les directions de service quittent la salle. Il est 20h09

Madame Stéphanie Lacoste, commissaire-parent, se joint aux travaux du conseil. Il est 20h20

Les faits entourant le présent dossier sont étudiés à huis-clos par le conseil

Monsieur le président décrète la fin du huis-clos et le retour en séance publique. Il est 21h08

RÉSOLUTION CC : 2187/2016

ATTENDU QUE les enfants Y et Z de cette famille fréquentent toujours l'école où se sont déroulés les événements qui ont mené à la présente plainte;

ATTENDU QUE ces deux enfants sont scolarisés à la Commission scolaire des Chênes en vertu d'une entente extraterritoriale;

ATTENDU QUE les parents pourraient souhaiter que ces deux enfants continuent leur scolarisation à la Commission scolaire des Chênes;

SUITE, PAGE 4

ATTENDU QUE les parents craignent que les démêlés avec la direction dans le dossier de l'enfant X n'affectent une éventuelle demande de scolarisation extraterritoriale pour les enfants Y et Z;

ATTENDU QUE le lien de confiance entre les parents et la direction de l'école est rompu et qu'il est présentement impossible de tenter de le rétablir;

ATTENDU QU'IL y a lieu de clarifier les procédures menant à un signalement à la DPJ;

ATTENDU QUE les parents contestent certains éléments du rapport de la Protectrice, mais sont en accord avec ses recommandations;

ATTENDU QUE les parents ont demandé une révision du rapport de la Protectrice, mais que ce recours est inexistant;

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter les recommandations de la protectrice de l'élève :

1. Tant que les parties n'auront pas dénoué l'impasse, toutes les communications devront se faire par écrit, en termes respectueux et dans des délais raisonnables;
2. Les dispositions du code de vie de l'école devront être respectées à la lettre de part et d'autre;
3. Les décisions de la direction de l'école à l'égard des enfants Y et Z devront être motivées par écrit;
4. Dans l'éventualité où une rencontre entre les parties deviendrait possible, elle se fera sur rendez-vous, au gré des parties, devra permettre la présence d'une personne accompagnatrice pour chaque partie et se tenir en présence d'un modérateur (conseillère pédagogique en en rôle-conseil);
5. L'analyse de toute nouvelle demande de scolarisation extraterritoriale devra se faire annuellement, en toute équité, dans le respect des paramètres existants;
6. La commission scolaire, en collaboration avec le CIUSSS, offrira des séances d'information sur la procédure à respecter lors de signalements, et ce, sur une base régulière, de manière à initier les nouveaux membres du personnel à cette réalité et de rafraîchir les connaissances du personnel plus expérimenté.
7. *(Conformément au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes)* D'informer, dans les meilleurs délais, la Protectrice de l'élève, les plaignants et la direction concernée des suites que le conseil entend donner aux recommandations proposées par la Protectrice.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. MÉMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES – COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI 86 (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

Le gouvernement du Québec a déposé, le 4 décembre 2015, à l'Assemblée nationale le projet de loi 86 qui vise à modifier la gouvernance des commissions scolaires. Les commissaires et le président ont pris connaissance des modifications proposées dans ce projet de loi. Le conseil des commissaires a convenu d'adopter un mémoire à transmettre à la Commission parlementaire sur ce projet de loi.

SUITE, PAGE 5

RÉSOLUTION CC : 2188/2016

CONSIDÉRANT les modifications prévues à la *Loi sur l'instruction publique* par le projet de loi no 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

CONSIDÉRANT que ce projet de loi prévoit la fin de l'instance démocratique qu'est le conseil des commissaires, 15 jours après la sanction dudit projet de loi;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi prévoit une nouvelle répartition des pouvoirs en établissant de nouvelles règles pour l'exercice de la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi prévoit une augmentation importante des pouvoirs dévolus au ministre de l'éducation;

CONSIDÉRANT la volonté des élus scolaires et des commissaires-parents de la commission scolaire de partager leur vision de l'actuelle démocratie scolaire comme instance de développement d'une véritable communauté éducative dans notre milieu, de représentation des milieux urbains et ruraux, de gardienne des initiatives locales en éducation publique et de rempart à une trop grande fonctionnarisation de l'organisme;

CONSIDÉRANT que les élus scolaires et les commissaires-parents de la commission scolaire considèrent que l'éducation et la réussite de tous les élèves devraient être des priorités nationales et qu'en conséquence, la population doit en être partie prenante, notamment par le maintien de l'exercice du droit de vote sur les enjeux locaux en éducation;

CONSIDÉRANT que les taux de participation aux élections scolaires et la baisse de l'intérêt de la population pour la chose publique en général devraient être un chantier pour stimuler la démocratie au lieu de l'abolir;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi réduit l'organisation du système d'éducation publique à une simple relation entre le prestataire de services et le client;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne s'attaque pas aux véritables problèmes du système d'éducation;

CONSIDÉRANT que les commissaires souhaitent transmettre aux membres de la commission parlementaire de la culture et de l'éducation, leur avis sur le Projet de loi 86 par un mémoire qu'ils ont préparé;

Sur avis favorable des commissaires-parents, il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Gaétan Delage d'adopter ce mémoire et le transmettre à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. POURSUITE DU VIRAGE NUMÉRIQUE - REGROUPEMENT D'ACHATS TI AVEC LE CSPQ (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

La mesure de financement 50730 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC est à sa dernière année et prendra fin le 30 juin 2016. Cette mesure sera remplacée dans les années à venir par une nouvelle mesure de financement.

SUITE, PAGE 6

Le 6 janvier dernier, par voie de communiqué, monsieur Frédéric Potok, Directeur de la Gouvernance et de la Gestion des ressources informationnelles dans les réseaux (DGGRIR), pour le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) informait la commission scolaire qu'un projet de règles budgétaires est en élaboration pour assurer l'entretien et le remplacement des tableaux numériques interactifs, micro-ordinateurs et tablettes numériques acquis par le biais du programme « l'École 2.0; La classe branchée ». Cette mesure vise à poursuivre le virage numérique et son financement pour l'année scolaire 2016-2017.

Ce sera une mesure transitoire pour l'année 2016-2017 seulement, sans dérogation possible pour les commissions scolaires. Pour bénéficier de cette mesure et obtenir le financement pour leurs écoles, les commissions scolaires devront obligatoirement rejoindre le ou les regroupements d'achats créés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Selon les informations transmises, le CSPQ rendra disponibles des contrats à commandes à partir du 1^{er} juillet 2016. Pour y parvenir il devra suivre un échéancier très serré et la commission scolaire pourrait être sollicitée dès la fin février afin de mandater le CSPQ par la voie de formule d'engagement.

Il va sans dire que la commission scolaire n'aura pas le choix de mandater le CSPQ pour tous les achats reliés à cette mesure. Par ailleurs, on devrait connaître, entretemps, les montants de financement qui seront alloués par cette nouvelle mesure. Afin de répondre à cette nouvelle obligation du MEES, la commission scolaire devra être en mesure de mandater le CSPQ à l'intérieur de son échéancier très serré. Une résolution du conseil des commissaires sera requise afin d'autoriser la signature des documents afférents.

RÉSOLUTION CC : 2189/2016

CONSIDÉRANT la fin de la mesure 50730 « *Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec* » permettant l'achat d'équipement technologique relié à l'enseignement;

CONSIDÉRANT la mesure transitoire pour 2016-2017 en élaboration par le MEES pour assurer l'entretien et le remplacement des tableaux numériques interactifs, micro-ordinateurs et tablettes numériques;

CONSIDÉRANT l'obligation par les commissions scolaires de rejoindre le ou les regroupements d'achats créés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin de bénéficier du financement relié à cette mesure transitoire;

CONSIDÉRANT la volonté du CSPQ de mettre en place les contrats à commande pour le 1^{er} juillet 2016 et l'échéancier serré à l'intérieur duquel la collecte des besoins et les appels d'offres devront être réalisés;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire pourrait devoir s'engager aux regroupements d'achats du CSPQ vers la fin février;

CONSIDÉRANT le calendrier de la tenue des conseils de commissaires;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire n'aura pas le choix de mandater le CSPQ afin de bénéficier de cette source de financement;

SUITE, PAGE 7

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commission scolaire de profiter de ce financement afin de maintenir à niveaux les équipements technologiques acquis et utiliser dans ses écoles;

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

Dans le respect des règles et des obligations en lien avec la nouvelle mesure de financement en préparation pour l'année 2016-2017 et jusqu'à concurrence des ressources financières disponibles grâce à cette nouvelle mesure.

- De se joindre au regroupement d'achats imposé par le MEES via le communiqué de la DGGRIR en date du 6 janvier dernier;
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- D'autoriser la direction générale à approuver les bons de commande ou autres documents requis dans le cadre de ces regroupements d'achats.
- D'autoriser la direction générale à approuver tout changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des contrats à intervenir s'il y lieu.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Isabelle Marquis)

Madame Marquis n'ayant pas été en mesure, pour des raisons d'ordre technique, de prendre connaissance de la liste # 202, le sujet sera abordé lors d'une séance ultérieure.

10. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

À l'occasion de sa rencontre régulière de février, le comité de parents accueillera des représentants de la Maison de la famille, qui entretiendront les membres des services offerts par l'organisme. Cette initiative s'inscrit dans la volonté du comité de parents de tisser des liens avec des intervenants œuvrant dans la communauté.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président aborde les sujets suivants :

- Il a pris part au récent coquetel-bénéfice de la Fondation PEI-CSDC. Il salue cette initiative, de même que l'engagement des parents et membres de la communauté.
- Il a souligné, à sa façon, la Semaine des enseignants, par la diffusion d'un message (sur le site Internet de la commission scolaire). Il a fait de même dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, qui se déroulent jusqu'au 19 février 2016.
- Il porte à l'attention du conseil un texte du sociologue Camil Bouchard, sur l'amélioration du taux de décrochage au Québec.
- Il a complété, le 9 février 2016, sa tournée des conseils d'établissement. Il se réjouit des nombreux commentaires positifs que sa démarche a suscité et de l'accueil qu'il a reçu dans les différents milieux.
- Il a réitéré aux municipalités de la MRC de Drummond sa demande d'appui à la démocratie scolaire, en marge du dépôt du Projet de loi 86.

- Il a pris part, en compagnie de quelques présidents de commissions scolaires, à une rencontre avec les porte-parole de la Coalition Avenir Québec (CAQ) en matière d'éducation, dont le député Jean-François Roberge. Initiée par le député de Johnson, M. André Lamontagne, cette rencontre a donné lieu à des échanges francs sur la gouvernance scolaire (*notamment*), que M. Houle et ses collègues ont apprécié.
- Le mémoire de la commission scolaire des Chênes, sur le Projet de loi 86, sera transmis à la commission parlementaire chargée d'en faire l'analyse. Le mémoire fera par ailleurs l'objet d'un point de presse, le mercredi, 17 février 2016.
- Le processus de sélection de la nouvelle direction générale est enclenché. Les travaux du comité mis en place à cet égard se poursuivent.

12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – MAISONS DE JEUNES (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2190/2016

CONSIDÉRANT que des maisons de jeunes du Centre-du-Québec ont mis en place un projet visant à s'attaquer à la cyberintimidation (« *Réfléchis quand tu publies* »);

CONSIDÉRANT que 16 jeunes fréquentant les maisons de jeunes du Centre-du-Québec ont récemment dévoilé le logo et le site Internet visant à appuyer leurs efforts de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que cette initiative invite la population à une réflexion sur la problématique de la cyberintimidation;

CONSIDÉRANT qu'un certain nombre de situations traitées à la commission scolaire découlent d'un usage inapproprié des médias sociaux;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de transmettre les hommages et félicitations du conseil au regroupement de maisons de jeunes à l'origine du projet « *Réfléchis quand tu publies* ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13.2 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE JEANNE-MANCE – PRIX ESSOR (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2191/2016

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des *Prix reconnaissance Essor*, le gouvernement du Québec récompense les initiatives les plus inspirantes la dernière année en soulignant l'apport des enseignants qui ont donné vie à ces projets;

CONSIDÉRANT que, cette année, avec son projet intitulé « *Les gens heureux ont une histoire* », réalisé dans le cadre du 200^e de Drummondville, l'école secondaire Jeanne-Mance s'est distinguée parmi les 118 écoles ayant soumis leur candidature;

SUITE, PAGE 9

CONSIDÉRANT que l'école a fait partie des 19 écoles qui ont obtenu un prix régional de 2000 \$ et, par la même occasion, est devenue automatiquement finaliste pour l'obtention d'un des huit prix nationaux;

CONSIDÉRANT que le lundi 15 février 2016, à l'Hôtel du Parlement de Québec, Annie Jutras, Annie Mirandette et Serge Grégoire recevaient, au nom de l'école secondaire Jeanne-Mance, le prestigieux *Prix Partenariat*, soit le 2^e prix national accompagné d'une bourse de 5000 \$;

CONSIDÉRANT que le *Prix Partenariat* a été attribué à ce projet en raison d'une collaboration dynamique entre les milieux scolaire et culturel ainsi que par la présence marquée d'autres partenaires;

CONSIDÉRANT que pour 501 élèves de l'école Jeanne-Mance, les fêtes du 200^e de Drummondville ont servi de prétexte pour explorer pendant l'année 2015 les diverses facettes de leur communauté;

CONSIDÉRANT que ces réalisations n'auraient pu être vécues sans la collaboration exceptionnelle de différents collègues en français, en histoire et en arts qui ont fait vivre conjointement ce projet en classe et assurer son rayonnement;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Isabelle Marquis, de transmettre les hommages et félicitations du conseil, à Annie Jutras, Annie Mirandette et Serge Grégoire, de même qu'à la direction, l'équipe-école et les élèves de l'école Jeanne-Mance, à la suite de l'attribution du Prix Essor.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h35, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG